

EM.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
--:--:--
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--:--
MINISTERE DES FINANCES
& DU BUDGET

--:--:--
DIRECTION DU BUDGET
--:--:--

// E C R E T

-oooooooo-

//-) N N E E 1961 I N° 449 /PR/MFB-DB

--:--:--:--

// E PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution du 26 Novembre 1960;

VU le Décret n°381/PCM du 29 Décembre 1960 nommant les membres du Gouvernement;

VU la loi organique n°59-35/ALD du 31 Décembre 1959 portant création et organisation des Conseils Généraux, notamment son article 44;

// E C R E T E

--:--:--:--

ARTICLE 1er. - Sont approuvées les Délibérations ci-après du Conseil Général du Sud-Est :

- N°61-14 du 21 Novembre 1961 arrêtant le compte administratif présenté par le Préfet et le Compte de gestion du Receveur départemental au sommes suivantes :

- en recettes : QUATORZE MILLIONS SIX CENT DEUX MILLE SOIXANTE francs (14.602.060)

- en dépenses : QUATORZE MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE DIX NEUF MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT DIX HUIT francs
soit un excédent des recettes sur les dépenses de : 322.162 francs -

- N° 61-15 du 21 Novembre 1961 arrêtant le Budget additionnel du Département du Sud-Est Exercice 1961 en recettes et en dépenses à la somme de : NEUF CENT QUATRE VINGT ONZE MILLE HUIT CENT VINGT DEUX Francs (991.822) francs .

- N°61-17 du 21 Novembre 1961 autorisant le Préfet à contracter, pour le compte du Département du Sud-Est un emprunt de francs TREIZE MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE (13.250.000) francs pour la construction d'un Hôtel moderne de Tourisme à Porto-Novo.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

PORTO-NOVO, LE 22 DECEMBRE 1961

AMPLIATIONS :

PR..... 15
JORD..... 1
C.F..... 1
MFB..... 1
M.Aff.Intér.... 1
D.B..... 5
C.Gal Sud-Est 1
Préfet Sud-Est 1
Trésor..... 2

VU :

P. LE MINISTRE DES FINANCES
& DU BUDGET

LE MINISTRE CHARGE DE L'INTERIM,

H. MAGA.-

B. BORNA

VU:

LE MINISTRE DES AFFAIRES
INTERIEURES ET DE LA DEFENSE

VU :

LE CONTROLE FINANCIER,